



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Sites naturels: Doubs

Question écrite n° 38529

Texte de la question

M Alain Brune attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur l'inquietude fondee de la commission Etude de protection des sous-sols et des cavernes du Doubs. Un inventaire des sites souterrains doit etre fait dans le Doubs avec l'appui des collectivites locales. Or cette pratique, en banalisant le milieu souterrain, le met a la portee des vandales et le fragilise. Des cavites de haute valeur scientifique sont ainsi livrees au vandalisme et au pillage, venant d'un public non informe ou d'individus tout a fait conscients de la valeur marchande de certains vestiges. De plus, la lenteur des procedures actuelles de classement, l'absence de coordination scientifique, la quasi-inexistence de reserves naturelles favorisent cet etat de fait. Par consequent, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder cet ensemble du patrimoine national et proteger les sites souterrains au moment de l'elaboration de ces inventaires.

Données clés

Auteur : [M. Brune Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38529

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1341